



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

football

Question écrite n° 31288

Texte de la question

M. Jean-Noël Carpentier appelle l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à propos de la violence dans la pratique du sport en général et du football amateur en particulier. Il n'ignore pas que le sport est le reflet de la société et que l'on peut retrouver des situations similaires dans d'autres secteurs d'activité. Pour autant, selon lui, des mesures adaptées devraient être prises. Ainsi, si, effectivement les clubs amateurs font un travail éducatif remarquable auprès des jeunes, il apparaît cependant possible de mieux les appuyer encore dans cette mission éducative afin de tenter de réduire la violence sur les terrains de sport. Il lui demande quelles dispositions elle compte prendre pour renforcer les moyens mis à la disposition des clubs pour développer des mesures éducatives particulières à la pratique du sport par les adolescents et les jeunes adultes, et, dans quelle mesure le sport professionnel, et plus particulièrement le football professionnel pourrait contribuer financièrement à cet objectif.

Texte de la réponse

Le gouvernement est mobilisé dans la lutte contre la violence dans le sport. Il l'est particulièrement contre la violence dans le sport amateur et notamment celle en direction des arbitres. 210.000 arbitres français, bénévoles à 99%, exercent chaque week-end une véritable mission de service public. La ministre rappelle qu'à ce titre, ceux qui les agressent s'exposent à des peines aggravées. L'observatoire national de la délinquance relevait en juillet 2012 une augmentation de 69 % de la violence dans le sport entre 2005 et 2010. Dans la lutte pour préserver l'esprit du sport, comme dans tout combat, c'est l'engagement, la détermination collective, la solidarité et la mutualisation des moyens qui font la différence. La commission « Ethique et Valeurs du Sport », au sein du CNS, fera des propositions pour renforcer la lutte contre les violences, les incivilités et les discriminations. Ces recommandations seront intégrées à la loi de modernisation du sport de 2014. La question de la solidarité entre le sport professionnel et le sport amateur sera également traitée dans le cadre de cette loi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Noël Carpentier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31288

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6845

Réponse publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 9115